

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 mars 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 mars 2018 à 19 heures 15 sous la présidence du Maire, Monsieur Pascal TURRI.

Etaient présents : Mme Anne BEZARD, M. Jean Luc MULLER, Mmes Estelle FERINI LEWALD, Aurélie LEGRAIN, MM. Roland ZELLER, MM. Fabrice KLEITZ et Christian FUCHS

Absents excusés: M. Jean Maxime POMMERY, Mme Rachel BUTSCH et M. Alexis BASSO.

Monsieur le Maire ouvre la séance, salue cordialement les membres présents et les remercie pour leur présence.

En application de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

DESIGNE Madame Marie Madeleine KEIFLIN, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Après avoir donné connaissance de l'ordre du jour, le Conseil Municipal passe immédiatement à l'examen des différents points inscrits.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 13 février 2018
2. Affaires financières
 - 2.1. Affectation de dépenses
3. GERPLAN
4. Ecole – Rythmes scolaires
5. Convention de partenariat de collecte et valorisation de Certificats Economie d'Énergie (CEE)
6. Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin – Rapport d'activité 2017
7. Communications et Informations

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 février 2018

Le compte rendu de la séance ordinaire du 13 février 2018 a été transmis in extenso à tous les membres. Ne faisant l'objet d'aucune observation, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. AFFAIRES FINANCIERES

2.1. Affectation de dépenses

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

DECIDE D'INSCRIRE à l'état d'actif de la Commune en dépenses d'investissement

- La facture de BONNET THIRODE d'un montant de 3 259,20 € concernant l'achat d'un lave-vaisselle pour la Salle Polyvalente

3. GERPLAN

Pour protéger le village des coulées de boues et pour limiter l'érosion des terres agricoles Monsieur le Maire RAPPELLE qu'un « GERPLAN » a été émis en place en collaboration avec l'Association Foncière et la Chambre d'Agriculture.

Un plan indiquant les zones à intégrer dans une gestion concertée des cultures et un plan de rotation des cultures avait été élaboré pour les semis d'automne par les membres de l'Association Foncière pour l'année culturale depuis 2007.

La Commune s'était engagée à participer au dédommagement des exploitants concernés par une perte de revenu occasionnée par le changement de type de culture ou la mise en herbe de leur parcelle. La commune a versé pour 2017 la somme de 2 791 € au titre des dédommagements.

Monsieur le Maire propose de reconduire en 2018 ce GERPLAN et soumet les contrats proposés par la Chambre d'Agriculture. Le montant total prévu des dédommagements s'élèvera à 1 955 €.

Considérant l'intérêt de la mise en place d'une gestion concertée des cultures dans les zones à risque de manière à préserver le village des coulées de boue et érosions des sols,

Entendu les explications de Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

DONNE un avis FAVORABLE au principe d'indemnisation dans le cadre d'une gestion concertée des cultures au profit des exploitants suivants :

STETTEN PREVENTION COULEES DE BOUES – 2018 REALISE

	Surface	Nom des exploitants	Action réalisée	Bareme d'indémni	Total
	1,62 ha	GAEC du Talmat	Blé d'hiver	150 €/ha	243,00 €
	0,24 ha	SARL WICKY	Herbe	500 €/ha	120,00€
	0,35 ha	SARL W1CKY	Herbe	500 €/ha	175,00€
	0,29 ha	BUTSCH Maria	Herbe	500 €/ha	145,00€
	1.66 ha	EARL JEHL Denis	Blé d'hiver	150 €/ha	249,00€
7b	2,00 ha	EARL JEHL Denis	Blé d'hiver	150 €/ha	300,00 €
8c	0,07 ha	DIRRIG Gabrielle	Herbe	500 €/ha	35,00€
9b	0,30 ha	EARL LEHE	Herbe	500 €/ha	150,00€
9d	0,13 ha	EARL LEHE	Herbe	500 €/ha	65,00€
11a	4,67 ha	SCEA Zeller Koerber	Blé d'hiver	150 €/ha	700,50€
12b	0,03 ha	SCHICKLIN clément	Herbe	500 €/ha	15,00 €
	11,36 ha				
		995 ha			1 955€

4. ECOLE - Rythmes scolaires

Monsieur le Maire informe que lors du dernier conseil d'école qui a eu lieu à Kappelen le 16 février 2018 il a été décidé que les 3 écoles du SIVOSC Brinckheim, Kappelen et Stetten souhaitent revenir à la semaine de 4 jours pour la rentrée scolaire 2018/2019. Monsieur le Maire présente le tableau des horaires modifiés

proposés. Concernant le transport l'entreprise Alsace Tourisme en charge du transport scolaire a informé le SIVOSC qu'il ne leur sera pas possible d'assurer le transport le soir à 16h05 n'ayant ni de chauffeur ni de car disponible.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

PREND acte de la proposition prise au Conseil d'Ecole ainsi que le tableau de la modification des horaires tel que présenté

La validation définitive sera prise ultérieurement quand une solution sera trouvée pour le transport scolaire.

5. CONVENTION DE PARTENARIAT COLLECTE ET VALORISATION DE CERTIFICATS ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)

Exposé :

Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energies (C.E.E.) créé en 2005 par la loi Programme des Orientations de la Politique Energétique française (dite « POPE ») impose aux vendeurs d'énergie (électricité, gaz, carburant, fuel, chaleur, ...) de réaliser des économies d'énergie.

Ils ont dès lors l'obligation de générer un certain volume de certificats d'économie d'énergie (CEE) sur une période donnée.

Les certificats sont comptabilisés en mégawattheures cumulés (MWh cumac), correspondant à la somme des économies d'énergie annuelles réalisées sur la durée de vie l'équipement ou du service mis en œuvre.

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION se propose d'être le « tiers regroupeur » des CEE dans le cadre de son plan climat air énergie territorial, afin de faciliter la démarche des communes et communautés de communes ayant réalisé des opérations éligibles et qui souhaiteraient les valoriser.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

ADHERE au principe de partenariat relatif à la collecte et à la valorisation des certificats d'économies d'énergies pour les actions communales menées.

HABILITE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir en ce sens et tous documents s'y rapportant.

6. SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN – RAPPORT D'ACTIVITE 2017

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2017 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin et notamment toutes les principales décisions prises en 2017 soit

- Renouvellement des instances décisionnelles du Syndicat
- Adhésion au Syndicat de la Ville de Héringue pour une partie de son territoire
- Contrôle des concessions d'électricité et de gaz
- Reversement aux communes de la redevance d'investissement R2
- Travaux environnement 2017 au titre de l'article 8 du Contrat de concession financés par Enedis
- Déplacement d'ouvrages basse et moyenne tensions financés par le Syndicat sur ses fonds propres
- Enfouissement de lignes électriques basse et moyenne tensions financés par le Syndicat sur ses fonds propres
- Convention de cofinancement de travaux 20 000 volts entre le Syndicat et Enedis
- Programme de mise en valeur de cabines hautes remarquables
- Délégation de Service Public pour 2017 pour les communes de Niederentzen et Oberentzen
- Convention entre le Syndicat et Enedis pour l'accompagnement du programme de résorption des Coupe-Circuits Principaux des réseaux en toiture pour la période 2018-2020
- Protocole entre le Syndicat, Enedis, la Ville de Mulhouse et M2A pour la modernisation des réseaux électriques de la Ville de Mulhouse pour la période 2018-2020
- Avenant n° 6 au Contrat de concession avec Enedis et convention d'application de son Article 8 pour la période 2018-2020
- Adhésion du Syndicat à l'entente Grand Est

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

EN PREND acte

7. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

7.1. POMPIERS

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du projet de convention de rapprochement des corps de Helfrantzkirch et de Stetten le Capitaine Maxime CREUZOT du SDIS a émis un avis favorable au projet de convention sous réserve de quelques modifications mineures. Après réception de la délibération du Conseil Municipal de Helfrantzkirch Monsieur le Préfet prendra l'arrêté de dissolution pour le corps de Stetten puis l'arrêté de création d'un nouveau corps Helfrantzkirch et Stetten.

Concernant le CPI de Stetten Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une lettre démission d'un sapeur-pompier. Il fait part de sa surprise et sa déception quant à ce choix qui pourrait fragiliser le projet de regroupement.

7.2 HELFRANTZKIRCH

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Yves TSCHAMBER, Maire de Helfrantzkirch adressé à Monsieur le Président du SIVOSC sollicitant l'adhésion de la commune de HELFRANTZKIRCH au regroupement scolaire.

7.3. LYON

Madame Anne BEZARD présente le projet de sortie à Lyon qui aura lieu du 27 au 29 avril 2018. 29 personnes sont déjà inscrites.

Comme lors de la précédente édition, Monsieur le Maire propose que la Commune prenne en charge les frais de transports.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

DECIDE de valider cette proposition telle que présentée.

7.4. ENTR'ACTE

Monsieur Christian FUCHS informe qu'une délégation de la Commune de Dietwiller, qui envisage la restauration d'un bâtiment ancien, est venue visiter l'Entr'Acte. Il transmet au Conseil Municipal les félicitations reçues de la délégation pour cette belle restauration et les remerciements.

7.5. COMPTEUR LINKY

Monsieur Fabrice KLEITZ souhaite avoir des informations concernant la pose des compteurs LINKY à Stetten. Il a été destinataire d'un courrier l'informant de la pose de ce nouveau compteur.

Monsieur le Maire fait savoir que la Commune n'a reçue aucune information concernant le déploiement de ces nouveaux compteurs sur la Commune.

S'agissant des compteurs LINKY il s'agit de la conséquence d'une directive européenne et du code de l'énergie, qui demandent aux gestionnaires des réseaux de distribution publique d'électricité de mettre en place des dispositifs de comptage permettant de proposer des prix différents suivant les périodes de l'année ou de la journée et de permettre de faire des économies d'énergie.

Monsieur le Maire regrette que le groupe ENEDIS ne répondent pas aux attaques dont il fait l'objet concernant ce compteur communiquant.

7.6. SALLE POLYVALENTE

Monsieur Jean Luc MULLER informe que le Salle Polyvalente sera louée du 27 au 29 avril 2018. En raison du voyage à Lyon il sollicite un membre du Conseil Municipal qui n'est pas inscrit à la sortie pour assurer l'astreinte pour la salle.

7.7. PROCHAINE REUNION

Monsieur le Maire informe que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu MARDI 10 avril 2018 à 19h15

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h.